

COVID-19 : Informations, recommandations & mesures sanitaires

Pour répondre aux nombreuses demandes d'informations sur le coronavirus (COVID-19) différents dispositifs sont à la disposition de tous.

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur la plateforme

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre d'une zone à risque il faut contacter le 15.

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porter un masque quand on est malade.

Il est également recommandé d'éviter les poignées de main.

Rappel des recommandations sanitaires si vous avez voyagé récemment dans une zone où circule le virus ou côtoyé des personnes qui y ont circulé :

Le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle les recommandations suivantes pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Dans les 14 jours suivant le retour :

- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

Quelles sont les consignes pour les personnes qui voyagent ?

Dans un contexte évolutif, les conseils aux voyageurs sont réévalués régulièrement, en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique internationale et des recommandations de l'[OMS](#). Ils sont disponibles sur les sites du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère des solidarités et de la santé :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/
<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladiesinfectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Recommandations gouvernementales concernant les accueils collectifs de mineurs

Les personnes (enfants et membres de l'équipe d'encadrement d'un accueil) qui reviennent de zones à risque, à savoir de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie doivent observer les recommandations suivantes :

- Surveiller sa température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Porter un masque chirurgical lorsqu'on est en face d'une autre personne et lorsque l'on doit sortir ;
- Laver ses mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégier le télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

Il est très recommandé aux organisateurs de :

- Reporter tout voyage vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie)
- Reconsidérer la pertinence de tous les voyages vers les zones d'exposition
- Différer de 14 jours, période correspondant à la période d'incubation du virus, l'accueil des mineurs de retour des zones d'exposition dans les accueils de loisirs

Nîmes, le mardi 10 mars 2020

Mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes en simultanée jusqu'au 15 avril

Par arrêté du 9 mars 2020, publié au Journal Officiel du 10 mars 2020, le ministre des solidarités et de la santé a décidé d'**interdire** sur tout le territoire national et jusqu'au 15 avril 2020, **tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1000 personnes, même dans des espaces non clos**. Les rassemblements indispensables à la continuité de la vie de la Nation (manifestations revendicatives, concours, meetings électoraux pour les élections municipales) peuvent être maintenus à titre dérogatoire par le préfet, par des mesures réglementaires ou individuelles, sauf lorsque les circonstances locales s'y opposent. Le préfet est habilité aux mêmes fins, par des mesures réglementaires ou individuelles, à interdire ou à restreindre les réunions, rassemblements ou activités de moins de 1000 personnes lorsque les circonstances locales l'exigent.